

AAP Métaux critiques

Cloture	30/01/2024	Contact	aap-france2030@bpifrance.fr	
Relevés	04/10 2022 ; 31/01 et 03/10 2023 ; 30/01/2024			
Où postuler ?	https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init			
Coût minimum du projet	Monopartenaire	PME, ETI	1 000 000 €	
		GE	5 000 000 €	
	Collaboratif	Chef : PME, ETI	3 000 000 €	
		Chef : GE	5 000 000 €	
Porteur	Une entreprise ou un consortium (entreprises, centre de recherche...)			
Conditions importantes	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'industrialisation en France + être à jour des obligations fiscales et sociales • Atteindre un niveau de maturité technologique TRL de 8 ou 9¹ ; • Le projet doit être cofinancé par les bénéficiaires et engagé sous 1 an; • Identification claire des marchés avals bénéficiaires; 			
Forme projets	Création d'unités de production ; modernisation d'unités ; Industrialisation ;			
Typologie des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Projet contribuant à l'efficacité environnementale des filières considérées ; • Production de métaux primaires et issus du recyclage ; • Dvt de technologies de numérisation et d'automatisation de la prod° ; • Réduction des volumes et qualités nécessaires avec même résultat ; • Substitution avec même résultat ; 			
Thématique 1	Réduire la dépendance des métaux critiques...			
	<ul style="list-style-type: none"> • Tungstène, rhénium, tantale, vanadium, molybdène, niobium, chrome, magnésium, platine, iridium, palladium, ruthénium, rhodium, cuivre, étain, béryllium, gallium, tantale, indium, silicium, argent, lithium, nickel, manganèse, antimoine, hafnium, zirconium, zinc, titane, terres rares, aluminium, superalliage ou alliage à haute performance ; • Réduction du taux de dépendance² d'au moins 5 points de pourcentage pour un métal ou pour un groupe de métaux ; 			
Thématique 2	Au profit de chaînes de valeur stratégiques			
	Filières stratégiques prioritaires : Production, stockage et distribution d'énergie ; transport et mobilité ; santé ; aéronautique, spatial, électronique, défense.			
Nature des financements	Subvention ou avances remboursables au cas par cas.			
Plafond de financement	PE³		ME⁴	
Investissement industriels	20 % ou 30% si AFR		10% ou 20 % si AFR	
R&D⁵	Mono partenaire	45%	35%	25%
	Collaboration ⁶	60%	50%	40%
Environnement⁷	60% ou 65% si AFR		50% ou 55% si AFR	
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements industriels : nouveaux actifs corporels et incorporels ; • R&D : personnel, matériel (en totalité ou amortissements), coût d'acquisition des brevets, étude de faisabilité ; 			

¹ 8 : Système réel achevé et qualifié par des tests et des démonstrations ; 9 : Système réel qualifié par des missions opérationnelles réussies.

² (volume de métaux considérés sécurisés par le projet) / (volume des métaux considérés consommés par les unités de production industrielles des filières stratégiques cibles sur le territoire national)

³ Entreprise de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan annuel n'excède pas 10 M€ ;

⁴ Entreprise de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 43 M€

⁵ Dépenses de R&D seules non éligibles, éligibles si couplées à préindustrialisation ou industrialisation

⁶ Pas de sous traitance + au moins une PME + aucun ne supporte plus de 70 % des coûts / collaboration organisme de recherche qui supporte au moins 10% des coûts

⁷ Coûts d'investissement supplémentaires nécessaires pour aller au-delà des normes de l'UE ou pour augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes (Coûts directement identifiables ou scénario de référence moins vertueux).